

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 FEVRIER 2015**

Le Conseil Municipal a procédé aux délibérations suivantes :

- Entretien périodique des caniveaux : année 2015. Le Conseil renouvelle le contrat de balayage à raison d'un passage par mois.
- Personnel communal :
 - o une indemnité téléphonique est attribuée aux agents techniques afin de pouvoir les joindre à tout moment. Cette indemnité s'élève à 2 euros par mois et par agent,
 - o une indemnité kilométrique est attribuée aux agents ayant participé à des formations sur l'année 2014.
- Camping municipal : du fait que l'activité soit déficitaire depuis quelques années, il a été décidé de ne pas renouveler le contrat saisonnier de notre régisseuse, Madame Michèle BRILLARD. Dans le but de maintenir un minimum d'activité en 2015, en attendant de réfléchir au devenir du site, il est convenu qu'un agent technique actuellement en poste, gère l'entretien, l'attribution d'emplacement et la location des mobil-homes.
- Association ATHENA : le conseil est sollicité pour faciliter l'accueil en hébergement d'un stagiaire sur la saison estivale 2015. La seule proposition faite par l'assemblée, est de pouvoir mettre à disposition gratuitement un emplacement campeur. Les douches et la machine à laver du camping seront payantes. A charge pour l'association de valider ou non cette offre.
- Logements communaux : la législation invitant à installer des détecteurs de fumée dans les maisons d'habitations, il sera prévu au budget primitif 2015, la somme correspondante en section d'investissement. Ce dossier est éligible au FCTVA.
- Questions diverses.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean LÉGER